



FSU GUADELOUPE
BP 46
97152 Pointe à Pitre Messageries Cedex
FSU971@fsu.fr
0690 333 662

Les Abymes, le 31/05/2022

A Mme la Rectrice

Objet : Contractuels et mise en œuvre du décret 2016-1171

Madame la Rectrice,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les manquements de notre Académie concernant le décret 2016-1171 relatif aux agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les écoles, les établissements publics d'enseignement du second degré ou les services relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Plus particulièrement, nous souhaitons que votre administration réactualise rapidement les points suivants et que pour ce faire un GT soit mis en place :

- Établissement d'une grille indiciaire pour les CDD;
- Amélioration de la grille pour les CDI;
- Critères de classement transparent et réactualisé en fonction de l'expérience : niveau 2 de 1 à 3 ans, niveau 3 entre 3 et 6 ans, niveau 4 entre 6 et 9 ans, niveau 5 entre 9 et 12 ans;
- Réévaluation indiciaire tous les trois ans pour les contractuels de niveau 3 et +, tous les 2 ans pour ceux de niveau 2, tous les ans pour le niveau 1 ;
- versement des indemnités compensatrices de congés annuels;
- Délai de contrat;
- Rattachement administratif des CDI.

Il vous appartient, Madame la Rectrice, de mettre fin à l'injustice que subissent les contractuels guadeloupéens.

La FSU Guadeloupe se tiendra à votre disposition pour avancer rapidement sur ces éléments concernant les personnels précaires de notre Académie.

Veillez croire, Madame la Rectrice, en notre attachement au service public d'Éducation.

Pour la FSU Guadeloupe,

Eddy Ségur
Secrétaire Général

Copies :

- Secrétariat général
- DRRH
- Syndicats nationaux de la FSU



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN